

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS

Comité Syndical du 12 septembre 2025

Délibération n°48/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 septembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 2 septembre 2025.

Membres présents : messieurs Patrick MARDIKIAN, Philippe BOUTY, Michel BUISSON, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE, Mesdames Martine PINVILLE, Maryline VINET, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, Michel CARTERET, Gérard DESAPHY [Pouvoir à Monsieur Gérard ROY],

Mesdames Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD [Pouvoir à Madame Martine PINVILLE], Caroline COLOMBIER, Hélène GINGAST.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : madame Maryline VINET.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	8
Votants	14

Objet : Carbulator – Partenariat avec AnimFrance

En 2023, le CNC a annoncé mettre en place dans les mois qui suivent un système d'Eco-conditionnalité de ses aides : un bilan carbone, prévisionnel et réalisé, dédié aux productions cinématographiques et audiovisuelles. Afin de mettre en place ce projet, un outil de mesure était nécessaire.

Le projet nommé CARBULATOR est porté par le Syndicat AnimFrance avec un comité technique composé des directeurs techniques des studios TeamTO, Superprod et Illumination.

Le Carbulator s'adresse aussi bien aux producteurs qu'aux prestataires techniques, intervient pour tous les formats et s'adapte à toutes les tailles d'entreprises.

Le budget de développement de la dernière version, intégrant son coût de fonctionnement en année 1, est estimé à 400 000 €.

Le financement est porté à 50% par le CNC, 18 % par les syndicats (AnimFrance et SPI) et le solde réparti entre les régions françaises soutenant l'animation : CITIA (Annecy), Pictanovo (Nord), Ile de France, Région Sud, Bretagne ainsi que l'AFDAS et AUDIENS.

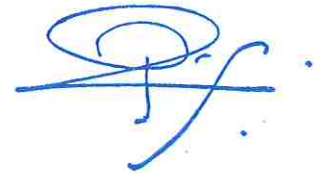
La demande faite à Magelis est de 15 000 € comme à l'ensemble des autres régions.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- décident de soutenir le projet de Carbulator d'AnimFrance en apportant une subvention de 15 000 € ;
- autorisent Monsieur le Président à signer la convention à intervenir et tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Président,
Patrick MARDIKIAN

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 18 sept. 2025
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 18 sept. 2025
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)



Angoulême, le 18 septembre 2025

Signé: Le Président